



acs
MOBILITÉ

PLAN DE DEPLACEMENTS INTER ENTREPRISES DE LA CHANTRERIE



**Plan de
Déplacements
Inter Entreprises**
La Chantrie

PLAN D' ACTIONS

Mars 2010

SOMMAIRE

1	OBJECTIFS DE REPORT MODAL	1
1.1	Rappel des pratiques modales des salariés en septembre 2009.....	1
1.2	Objectifs à atteindre à l'horizon 2012.....	2
2	OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	3
3	FICHES ACTIONS.....	4
3.1	Définition du degré de priorité des fiches actions	4
3.2	Coordination du PDIE	5
3.3	Synthèse des fiches actions	6
3.4	Présentation des fiches actions.....	7

Le plan d'actions, construit à partir des données recueillies dans le diagnostic, est décomposé en trois volets complémentaires :

- Les objectifs chiffrés de report modal, c'est-à-dire la baisse de la part de la voiture individuelle au profit des modes de déplacement alternatifs ;
- Les objectifs environnementaux, déterminés en fonction des objectifs de report modal ;
- Les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs de report modal et environnementaux, détaillées dans des fiches actions.

1 OBJECTIFS DE REPORT MODAL

1.1 Rappel des pratiques modales des salariés en septembre 2009

Le tableau ci-dessous rappelle la répartition modale constatée dans l'enquête de mobilité réalisée en septembre 2009.

REPARTITION DES MODES DE DEPLACEMENT HABITUELS EN 2009		
Mode de déplacement	%	Répondants
Marche à pied	0,4%	4
Vélo (ou roller)	2,7%	28
Deux-roues motorisés	2,8%	29
Transports en commun urbains TAN	8,6%	88
Cars départementaux LILA	0,0%	0
Voiture individuelle (seul(e) dans le véhicule)	67,3%	690
Covoiturage familial	12,9%	132
Covoiturage	4,2%	43
Voiture + TAN	0,1%	1
Train + TAN	0,6%	6
LILA + TAN	0,3%	3
Vélo + Transports en commun	0,1%	1
TOTAL	100%	1 025

NB. Données issues du tableur Excel « OBJECTIFS DE REPORT MODAL - PDIE LA CHANTRERIE - 2009-2012 »

1.2 Objectifs à atteindre à l'horizon 2012

Dans l'enquête de mobilité, les salariés se sont exprimés sur leur volonté de se reporter vers les modes de déplacement alternatifs suivants :

- Vélo ;
- Transports en commun ;
- Covoiturage.

Pour le calcul des objectifs, seuls les autosolistes (cœur de cible du PDIE) ayant répondu « Oui sûrement » et « Plutôt oui » à la question sur le report modal ont été pris en compte.

Cependant, ces chiffres ont été pondérés, car il existe une marge entre les volontés exprimées et les réels reports modaux qui pourraient être opérés.

Coefficients de pondération utilisés dans le cadre de la définition des objectifs de report modal :

- **Vélo :**

Prise en compte des autosolistes habituels habitant entre 1 et 4 Km de leur lieu de travail :

- 70% des autosolistes ayant répondu « Oui sûrement » s'orienteront vers le vélo au plus tard en 2012
- 35% des autosolistes ayant répondu « Plutôt oui » s'orienteront vers le vélo au plus tard en 2012

- **Transports en commun :**

Prise en compte des autosolistes habituels habitant à plus d'1 Km de leur lieu de travail (2Km et plus) :

- 30% des autosolistes ayant répondu « Oui sûrement » s'orienteront vers les transports en commun au plus tard en 2012
- 10% des autosolistes ayant répondu « Plutôt oui » s'orienteront vers les transports en commun au plus tard en 2012

- **Covoiturage :**

Prise en compte des autosolistes habituels habitant à plus de 4 Km de leur lieu de travail (5Km et plus) :

- 20% des autosolistes ayant répondu « Oui sûrement » s'orienteront vers le covoiturage au plus tard en 2012
- 10% des autosolistes ayant répondu « Plutôt oui » s'orienteront vers le covoiturage au plus tard en 2012

EVOLUTION DE LA REPARTITION MODALE ENTRE 2009 ET 2012					
Mode de déplacement	2009		Evolution	2012	
Marche à pied	0,4%	6	=	0,4%	6
Vélo (ou roller)	2,7%	41	+	3,6%	55
Deux-roues motorisés	2,8%	43	=	2,8%	43
Transports en commun urbains TAN	8,6%	130	+	13,0%	196
Cars départementaux LILA	0,0%	0	=	0,0%	0
Voiture individuelle (seul(e))	67,3%	1 018	-	53,5%	809
Covoiturage familial	12,9%	195	=	12,9%	195
Covoiturage	4,2%	63	+	9,0%	136
Voiture + TAN	0,1%	1	+	1,1%	16
Train + TAN	0,6%	9	+	2,5%	38
LILA + TAN	0,3%	4	+	1,0%	15
Vélo + Transports en commun	0,1%	1	+	0,3%	4
TOTAL	100%	1 513		100%	1 513

2 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les objectifs environnementaux sont calculés sur la base des perspectives d'évolution des modes de déplacement à l'horizon 2012 (baisse de la part de la voiture individuelle et augmentation de la part des modes alternatifs). Ils sont ensuite comparés au bilan environnemental initial, déterminé suite à l'état des lieux actuel calculé à partir de l'enquête de mobilité.

	2009	2012
Consommation de carburant (litres)	1 425 199	1 302 657
Gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO2)	3 486	3 186

Le PDIE devrait permettre de diminuer de près de 9% (8,6%) les émissions de gaz à effet de serre en 2012 par rapport à 2009.

3 FICHES ACTIONS

3.1 Définition du degré de priorité des fiches actions

Pour définir le degré de priorité des fiches actions, trois facteurs ont été pris en compte :

- **L'implication des entreprises et des établissements d'enseignement de la Chantrerie :**
 - Implication faible = 1
 - Implication moyenne = 2
 - Implication forte = 4
- **Les conditions de mise en œuvre de l'action :**
 - Mise en œuvre facile = 1
 - Mise en œuvre moyennement compliquée = 2
 - Mise en œuvre difficile = 4
- **L'impact de l'action sur le PDIE de la Chantrerie :**
 - Impact fort = 1
 - Impact moyen = 2
 - Impact faible = 4


Au final, les 3 valeurs données à chaque fiche action (Implication, mise en œuvre et impact sur le PDIE) sont multipliées entre elle et 7 résultats sont possibles (1, 2, 4, 8, 16, 32 et 64). Pour plus de clarté, ces résultats ont été retranscrits en chiffre allant de 1 à 7 :

- Le résultat 1 donne 1
- Le résultat 2 donne 2
- Le résultat 4 donne 3
- Le résultat 8 donne 4
- Le résultat 16 donne 5
- Le résultat 32 donne 6
- Le résultat 64 donne 7

Quand le degré de priorité est égal à :

- 1, alors l'action nécessitera peu d'implication de la part des entreprises et établissements d'enseignement de la Chantrerie, sera facile à mettre en œuvre et aura un fort impact sur le PDIE de la Chantrerie.
- 7, alors l'action nécessitera une forte implication de la part des entreprises et établissements d'enseignement de la Chantrerie, sera difficile à mettre en œuvre et aura un faible impact sur le PDIE de la Chantrerie.


3.2 Coordination du PDIE

	MISE EN ŒUVRE DU PDIE
<p><u>Définition</u> Coordonner la mise en œuvre du PDIE de la Chantrerie</p>	
<p><u>Mise en place</u> Mars - Avril 2010</p>	Fiche action essentielle à la bonne marche du projet
<p><u>Actions à engager</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulter les Directions des entreprises et établissements d'enseignement afin de les amener à dégager du temps pour leur représentant dans le cadre de la mise en œuvre du PDIE - Solliciter si besoin ACS MTE dans le cadre de sa mission d'accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi du PDIE - Solliciter dans un second temps Atlanpole (centre européen d'entreprises et d'innovation) considérant que le PDIE est un projet innovant 	
<p><u>Moyens humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directions des entreprises et établissements d'enseignement - Groupe de travail PDIE Chantrerie - ACS MTE, Nantes Métropole et ADEME Pays de la Loire (en assistance à la mise en œuvre) 	
<p><u>Estimation du coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A déterminer 	

3.3 Synthèse des fiches actions

		Degré de priorité
TRANSPORTS EN COMMUN		
A1	Davantage communiquer sur la prise en charge par l'employeur des frais de transports en commun dans le cadre des trajets domicile-travail	3
A2	Améliorer la desserte en transports en commun urbains (TCU) de la Chantrerie (lignes de bus n°72 et n°76) dans l'attente de la mise en service du Chronobus n°22 en 2012	3
A3	Améliorer les connexions entre le réseau LILA et les transports en commun urbains (TCU) de la TAN desservant la Chantrerie (lignes de bus n°76)	4
A4	Engager la réflexion sur la mise en place de navettes « privées » pour assurer le transport des salariés dans le cadre des trajets domicile-travail	6
A5	Aménager un passage piéton à proximité de l'arrêt « Ecole Vétérinaire »	4
VELO		
B1	Aménager des bandes/pistes cyclables à proximité de la zone de la Chantrerie	4
B2	Améliorer les conditions de stationnement des salariés cyclistes sur leur lieu de travail	3
B3	Développer en partenariat avec Nantes Métropole une expérimentation de « box à vélos » fermés et sécurisés sur le parking-relais de la Beaujoire	4
B4	Participer financièrement à l'achat de kits « sécurité à vélo »	4
B5	Organiser des opérations de promotion de l'usage du vélo	4
COVOITURAGE		
C1	Faciliter la pratique du covoiturage	2
C2	Réserver des places de stationnement pour les covoitureurs	4
C3	Aménager des points « stop » au sein et aux abords de la Chantrerie	3
GESTION DU STATIONNEMENT		
D1	Rationaliser l'offre de stationnement dédiée aux voitures sur la zone de la Chantrerie	5
COMMUNICATION / INFORMATION		
E1	Organiser la diffusion de l'information sur le PDIE	3
E2	Organiser chaque année l'évènement « PDIE de la Chantrerie »	4
ORGANISATION DU TRAVAIL		
F1	Limiter les déplacements domicile-travail	5

3.4 Présentation des fiches actions

	Fiche action A1 TRANSPORTS EN COMMUN								
<p><u>Définition</u> Davantage communiquer sur la prise en charge par l'employeur des frais de transports en commun dans le cadre des trajets domicile-travail</p>									
<p><u>Mise en place</u> Printemps 2010</p>	<p><u>Degré de priorité : 3</u></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #FFD700;"><u>Implication</u></td> <td style="background-color: #008000;"><u>Mise en œuvre</u></td> <td style="background-color: #FFD700;"><u>Impact sur le PDIE</u></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> </table>			<u>Implication</u>	<u>Mise en œuvre</u>	<u>Impact sur le PDIE</u>	2	1	2
<u>Implication</u>	<u>Mise en œuvre</u>	<u>Impact sur le PDIE</u>							
2	1	2							
<p><u>Publics cibles</u> Les salariés usagers (actuels et futurs) des transports en commun</p>									
<p><u>Actions à engager</u> Depuis le 1^{er} janvier 2009, dans le cadre de l'application du décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés, les entreprises et administrations participent financièrement, à hauteur de 50%, au coût du titre d'abonnement aux transports collectifs, sur la base des tarifs de 2^{de} classe, utilisé dans le cadre des trajets domicile-travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la communication auprès des salariés sur la prise en charge des frais de transports en commun - Présenter des exemples chiffrés précis permettant aux salariés de se rendre compte de l'intérêt économique d'emprunter les transports en commun dans le cadre des trajets domicile-travail - Rappeler le coût des transports en commun de la TAN pour les salariés dans le cadre de la « convention PDIE » : <ul style="list-style-type: none"> o Prise en charge de l'abonnement Pass TAN - abonnement dit permanent - dans le cadre de la « convention PDIE » (Nantes Métropole : 10% - Employeur : 45% - Salarié : 45%) o Nécessité de rencontrer la SEMITAN pour mettre au point les échanges informatiques entre les employeurs de la Chantrerie (entreprises et établissements d'enseignement) et l'opérateur de transports urbains - Informer les salariés de manière régulière (au minimum chaque année) 									
<p><u>Moyens humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directions des Ressources Humaines et de la Communication des entreprises et établissements d'enseignement - Groupe de travail PDIE Chantrerie - Nantes Métropole (et SEMITAN), Conseil Général de Loire Atlantique et Région des Pays de la Loire 									
<p><u>Estimation du coût</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget « remboursement TC » multiplié par 2 en 2012 par rapport à 2009 									
<p><u>Suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi mensuel global des remboursements des abonnements de transports en commun 									



Fiche action A2 TRANSPORTS EN COMMUN

Définition

Améliorer la desserte en transports en commun urbains (TCU) de la Chantrerie (lignes de bus n° 72 et 76) dans l'attente de la mise en service du Chronobus n° 22 en 2012

Mise en place

2010 - 2012

Degré de priorité : 3

Implication

1

Mise en œuvre

4

Impact sur le PDIE

1

Publics cibles

Les salariés usagers (actuels et futurs) des transports en commun urbains (réseau TAN)

Actions à engager

- Dans l'attente de la mise en place du Chronobus ligne 22 (en 2012), travailler avec Nantes Métropole pour améliorer la desserte en TCU de la Chantrerie :
 - o Obtenir de meilleures fréquences de passage des bus n° 72 et 76 aux heures de pointe (matin et soir)
 - o Améliorer les correspondances à l'arrêt Beaujoire (bus n° 72 et 76 avec tram n° 1) et aux arrêts localisés sur la route de St Joseph à partir de l'arrêt Beaujoire en direction de la Chantrerie (bus n° 72 et 76 avec bus n° 22)
 - o Améliorer le cadencement des bus n° 72 et 76 à l'arrêt Beaujoire
 - o Disposer de bus doubles pour les lignes n° 72 et 76 aux heures de pointe (matin et soir)
 - o Améliorer les fréquences des lignes de bus n° 72 et 76 pendant les périodes de vacances scolaires (jours « JAUNE » et « ROSE ETE ») aux heures de pointe (matin et soir)
 - o Envisager la desserte de l'arrêt « Halvêque » pour la ligne de bus n° 76 lors des manifestations sur le parc de la Beaujoire (déviation ligne n° 76 vers la Route de Carquefou)
- Adresser le dossier PDIE aux Elus de Nantes Métropole et fournir à Nantes Métropole l'étude de terrain menée par Nicolas DUFRENE en décembre 2009 et janvier 2010 (cf. « étude usager bus n° 72 et 76 »)
- Associer un ou deux représentants du Groupe de travail PDIE Chantrerie à la définition des propositions d'amélioration formulées par Nantes Métropole
- Dès septembre 2010, communiquer auprès des salariés à propos des améliorations des bus n° 72 et 76

Moyens humains

- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Nantes Métropole (propose), SEMITAN (répond par rapport aux contraintes d'exploitation)

Estimation du coût

- /

Suivi

- Être tenu informé par Nantes Métropole en avril ou mai 2010 des décisions prises pour le mois de septembre 2010
- Suivi des modifications des lignes de bus n° 72 et 76 en septembre 2010



Fiche action A3 TRANSPORTS EN COMMUN

Définition

Améliorer les connexions entre le réseau LILA et les transports en commun urbains (TCU) de la TAN desservant la Chantrerie (lignes de bus n°76)

Mise en place

2010 - 2012

Degré de priorité : 4

Implication

2

Mise en œuvre

4

Impact sur le PDIE

1

Publics cibles

Les salariés usagers (actuels et futurs) des transports en commun interurbains (réseau LILA)

Actions à engager

Une réunion s'est tenue à ce sujet le 26 novembre 2009 avec des représentants du Conseil Général de Loire Atlantique, de Nantes Métropole et du Groupe de travail PDIE Chantrerie.

- Travailler avec le Conseil Général de Loire Atlantique et Nantes Métropole pour améliorer les connexions des réseaux LILA et TAN à Carquefou :
 - o Améliorer les correspondances entre les lignes de car LILA (40, 41B, 41C et 60) passant par Carquefou (arrêts « Carquefou Centre » et « La Fleuriaye » avec la ligne de bus n°76 de la TAN)
 - o Améliorer les fréquences de passages aux heures de pointe (matin et soir) de la ligne de bus n°76 sur le tronçon « Gachet - Charbonneau »
- Associer un ou deux représentants du Groupe de travail PDIE Chantrerie à l'étude du Conseil Général de Loire Atlantique portant sur la refonte du réseau LILA Nord-Est
- Dès septembre 2010, communiquer auprès des salariés à propos des améliorations du bus n°76

Moyens humains

- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Conseil Général de Loire Atlantique et Nantes Métropole (et SEMITAN)

Estimation du coût

- /

Suivi

- Être tenu informé par le Conseil Général de Loire Atlantique et Nantes Métropole des décisions prises pour le mois de septembre 2010
- Suivi des améliorations des connexions des réseaux LILA et TAN à Carquefou



Fiche action A4 TRANSPORTS EN COMMUN

Définition

Engager la réflexion sur la mise en place de navettes « privées » pour assurer le transport des salariés dans le cadre des trajets domicile-travail

Mise en place

2010 - 2012

Degré de priorité : 6

Implication

4

Mise en œuvre

2

Impact sur le PDIE

4

Publics cibles

Tous les salariés

Actions à engager

Lors de l'enquête de mobilité et des groupes de réflexion, de nombreux salariés ont évoqué la possibilité de mettre en place des services de navettes « privées » ou « internes » assurant le transport des salariés sur tout ou partie du trajet domicile-travail.

- Vérifier l'état d'avancement de l'étude du projet de navette « Petit Port » (cf. Madame GADOIN - Polytech'Nantes)
- Créer un groupe de travail sur le thème des navettes « privées »
- Rencontrer dans un premier temps des structures ayant mis en place ce type de service (Le LCPC à Bouguenais par exemple)
- Retenir différents trajets (Petit Port - Chantrerie en passant par la Chapelle-sur-Erdre, Beaujoire - Chantrerie, Thouaré-sur-Loire - Sainte-Luce-sur-Loire - Chantrerie, etc.) et demander des devis à des sociétés de transport (élaboration d'un cahier des charges pour prestation clef en main, etc.)

Moyens humains


- Groupe de travail PDIE Chantrerie


Estimation du coût


- /

Suivi

- Comptes-rendus des réunions du groupe de travail thématique et des rencontres organisées avec des structures ayant mis en place ce type de service

	Fiche action A5 TRANSPORTS EN COMMUN		
<u>Définition</u> Aménager un passage piéton à proximité de l'arrêt « Ecole Vétérinaire »			
<u>Mise en place</u> 2010	<u>Degré de priorité</u> : 4		
	<u>Implication</u> 1	<u>Mise en œuvre</u> 2	<u>Impact sur le PDIE</u> 4
<u>Publics cibles</u> Les salariés de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes usagers (actuels et futurs) des transports en commun urbains (réseau TAN)			
<u>Actions à engager</u> <ul style="list-style-type: none"> - Demander à la collectivité d'aménager un passage piéton à proximité de l'arrêt « Ecole Vétérinaire » et de l'entrée de l'ENVN (ONIRIS) Réunion du 5 février 2010 (cf. « PDIE Chantrerie - CRR Pôle Erdre-Fleuriaye - 05-02-2010 ») : Conclusion/action : la demande du groupe de travail est reformulée et se résume à une « sécurisation pertinente (sans devoir faire une boucle via le rond point comme aujourd'hui) de la traversée de la route de Gachet à la descente du bus ». En attente de proposition du Pôle Erdre-Fleuriaye.			
<u>Moyens humains</u> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail PDIE Chantrerie - Nantes Métropole (Pôle Erdre-Fleuriaye) 			
<u>Estimation du coût</u> - /			
<u>Suivi</u> - Suivi des travaux effectués			

	Fiche action B1 VELO		
<u>Définition</u> Aménager des bandes/pistes cyclables à proximité de la zone de la Chantrerie			
<u>Mise en place</u> 2010-2012	<u>Degré de priorité</u> : 4		
	<u>Implication</u> 2	<u>Mise en œuvre</u> 4	<u>Impact sur le PDIE</u> 1
<u>Publics cibles</u> Les salariés usagers (actuels et futurs) du vélo (13,5% des salariés sont domiciliés entre 5 et 30 minutes à vélo de leur lieu de travail)			
<u>Actions à engager</u> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter Nantes Métropole pour connaître précisément les projets d'aménagements cyclables (à court, moyen et long terme) au sein et à proximité de la Chantrerie - Demander aux collectivités d'aménager des bandes/pistes cyclables : <ul style="list-style-type: none"> o A court terme : rue Emile Borel et Boulevard Niepce o A moyen/long terme : route de Carquefou, route de Saint-Joseph, Chemin du Morbihan, etc. - Prendre contact avec Sandrine HUCLIER (Ecole des Mines de Nantes et Conseil de Développement de Nantes Métropole) pour intégrer des salariés volontaires de la Chantrerie à la réflexion portant sur l'aménagement d'une liaison cyclable entre la Beaujoire et la Chantrerie (bande/piste cyclable, voie verte, etc.) <p>Réunion du 5 février 2010 (cf. « PDIE Chantrerie - CRR Pôle Erdre-Fleuriaye - 05-02-2010 ») :</p> <p>Conclusion/action : en attente d'une vue d'ensemble (plan + type + dates) des projets de cheminement doux pour aller de la Beaujoire à la Chantrerie</p>			
<u>Moyens humains</u> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail PDIE Chantrerie - Nantes Métropole (Pôle Erdre-Fleuriaye et Cédric GUILBAUD - Responsable « Vélo ») - Nantes Métropole Aménagement 			
<u>Estimation du coût</u> <ul style="list-style-type: none"> - / 			
<u>Suivi</u> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux effectués 			

	Fiche action B2 VELO		
<u>Définition</u> Améliorer les conditions de stationnement des salariés cyclistes sur leur lieu de travail			
<u>Mise en place</u> 2010	<u>Degré de priorité</u> : 3		
	<u>Implication</u> 4	<u>Mise en œuvre</u> 1	<u>Impact sur le PDIE</u> 1
<u>Publics cibles</u> Les salariés usagers (actuels et futurs) du vélo (13,5% des salariés sont domiciliés entre 5 et 30 minutes à vélo de leur lieu de travail)			
<u>Actions à engager</u> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les équipements de stationnement dans chaque entreprise / établissement d'enseignement (cf. rapports d'accessibilité de chaque structure) - Définir pour chaque site de travail les lieux où seront installés les équipements de stationnement - Définir le ratio d'équipements d'attache par rapport à la population salariée (5 à 10% de la population salariée) - Aménager une signalétique « stationnement vélos » au sein des entreprises / établissements d'enseignement - Installer les équipements dédiés au stationnement des vélos : <ul style="list-style-type: none"> o Installation d'abris-vélo à proximité des accès aux bâtiments o Installation d'arceaux ou de supports vélo* à proximité des accès aux bâtiments <p>(*) Concernant les équipements de stationnement des vélos, ils pourront être soit des arceaux soit des supports vélo. Si le choix se porte sur des arceaux, il faudra prévoir des arceaux hauts. Cela évitera le voilage de la roue lorsqu'elle est ancrée dans l'arceau. L'avantage du support vélo est qu'il permet une meilleure sécurisation du vélo (vélo pouvant être attaché par le cadre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associer les partenaires pour cette opération d'aménagement (Nantes Métropole, associations de cyclistes de type « Place au Vélo ») 			
<u>Moyens humains</u> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail PDIE Chantrerie - Directions des services techniques / logistiques des entreprises et établissements d'enseignement 			
<u>Estimation du coût</u> <ul style="list-style-type: none"> - Support pour deux vélos, ancré dans le sol : environ 100-150€ HT l'unité - Abri vélo pour 3 supports vélos : environ 1 500 à 2 000 € HT (sans bardages latéraux et de fond) 			
<u>Suivi</u> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux effectués 			



Fiche action B3 VELO

Définition

Développer en partenariat avec Nantes Métropole une expérimentation de « box à vélos » fermés et sécurisés sur le parking-relais de la Beaujoire

Mise en place

2010 - 2012

Degré de priorité : 4

Implication

1

Mise en œuvre

4

Impact sur le PDIE

2

Publics cibles

Les salariés usagers (actuels et futurs) des transports en commun

Actions à engager

La mise en œuvre de cette fiche action sera effective si le parking P+R Beaujoire n'est pas concerné par l'aménagement d'abris vélos sécurisés au niveau des parkings-relais de l'agglomération nantaise prévu dans le plan vélo de Nantes Métropole.

- Accompagner Nantes Métropole dans cette expérimentation dont l'objectif est d'inciter les salariés à utiliser le vélo entre Beaujoire et la Chantrerie

Lors du Comité Opérationnel n° 5 (filtrage du plan d'actions), Bruno MENZIO a fourni, lors de la présentation de cette fiche action, d'autres informations sur la politique de Nantes Métropole concernant le développement de l'usage du vélo. Ces éléments seront à fournir aux salariés dans le cadre de la mise en œuvre du PDIE de la Chantrerie :

- Depuis le 1^{er} janvier 2010, Nantes Métropole verse une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour les salariés des entreprises et administrations ayant mis en place un plan de déplacements. La subvention sera accordée à chaque salarié désirant acquérir un VAE neuf dont le prix d'achat n'est pas plafonné. La subvention représente 25 % du prix TTC du vélo dans la limite de 200 € par vélo et par salarié
- Réflexion en cours portant sur la mise à disposition de vélos pliants pour les usagers de la TAN

Moyens humains

- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Nantes Métropole

Estimation du coût

- /

Suivi

- Suivi des travaux effectués



Fiche action B4 VELO

Définition

Participer financièrement à l'achat de kits « sécurité à vélo »

Mise en place

Printemps 2010

Degré de priorité : 4

Implication

4

Mise en œuvre

1

Impact sur le PDIE

2

Publics cibles

Les salariés usagers (actuels et futurs) du vélo (13,5% des salariés sont domiciliés entre 5 et 30 minutes à vélo de leur lieu de travail)

Actions à engager

- Contacter dans un premier temps Bruno MENZIO (Nantes Métropole) qui peut fournir de nombreux éléments à ce sujet aux membres du Groupe de travail « la Chantrerie »
- Négocier des kits avec un fournisseur de matériel (Décathlon Pro, Go Sport, etc.) ou fournir un bon d'achats aux salariés cyclistes (cf. Bruno MENZIO - Nantes Métropole)
- Définir le matériel pour un kit (une chasuble fluorescente, 2 pinces à pantalon, un casque, un antivol en U de très bonne qualité, un écarteur de danger, une bombe anti-crevaisson, une lampe arrière rouge amovible, vêtement de pluie, etc.)
- Définir le taux de participation de l'employeur (50%, 100%, etc.)
- Envisager une charte du « salarié cycliste » engageant le salarié à utiliser son vélo pour ses trajets domicile-travail dans le cadre de l'attribution du kit
- Définir le nombre de kits sécurité à acquérir : organiser un appel à candidature auprès des salariés
- Associer les partenaires pour cette opération (Nantes Métropole, associations de cyclistes de type « Place au Vélo », « VeloCampus »)
- Rendre visible cette opération (avec le logo du PDIE de la Chantrerie)

Moyens humains


- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Nantes Métropole (qui a mis en place cette mesure dans le cadre de son plan de déplacements)
- Directions des services financiers des entreprises et établissements d'enseignement

Estimation du coût

Nombre de cyclistes	Prise en charge 100%	Prise en charge 50%
1	60 €	30 €
50	3 000 €	1 500 €
100	6 000 €	3 000 €

Suivi

- Suivi du nombre de kits « sécurité à vélo » fournis aux salariés

	Fiche action B5 VELO		
<u>Définition</u> Organiser des opérations de promotion de l'usage du vélo			
<u>Mise en place</u> Printemps 2010 (2011 et 2012)	<u>Degré de priorité : 4</u>		
	<u>Implication</u> 4	<u>Mise en œuvre</u> 2	<u>Impact sur le PDIE</u> 1
<u>Publics cibles</u> Tous les salariés			
<u>Actions à engager</u> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la deuxième édition du « Défi Vélo Inter-Entreprises » que Nantes Métropole organisera en juin prochain. L'objectif est de mobiliser un maximum de salariés à se rendre à vélo sur leur lieu de travail lors de plusieurs journées au cours d'une semaine - Organiser des opérations de marquage des vélos (Bicycode - information sur le site de la FUBicy). Un numéro BICYCODE est gravé sur le vélo et augmente les chances de le retrouver en cas de vol - Organiser des opérations de formation à l'entretien des vélos / Atelier réparation - Proposer aux salariés des cours de conduite à vélo en milieu urbain - Organiser un évènement portant sur les vélos à assistance électrique et pliables/pliants - Organiser un jeu-concours autour du vélo avec la remise de lots (vélos, accessoires, etc.) - Organiser des vélobus hebdomadaires ou mensuels entre Carquefou et la Chantrerie et entre Beaujoire et la Chantrerie <p>Ces opérations peuvent être menées au moment de la fête du vélo organisée chaque année en juin ou lors de la semaine du développement durable (chaque année en avril). Elles peuvent aussi être organisées avec les partenaires associatifs de l'agglomération nantaise (« Place au Vélo », « VeloCampus »).</p>			
<u>Moyens humains</u> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail PDIE Chantrerie - Associations de cyclistes (« Place au Vélo », « VeloCampus ») - Nantes Métropole 			
<u>Estimation du coût</u> <ul style="list-style-type: none"> - A déterminer 			
<u>Suivi</u> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des opérations organisées et du nombre de participants 			



Fiche action C1 COVOITURAGE

Définition

Faciliter la pratique du covoiturage

Mise en place

Printemps 2010

Degré de priorité : 2

Implication

2

Mise en œuvre

1

Impact sur le PDIE

1

Publics cibles

Tous les salariés

Actions à engager

Un projet de développement du covoiturage associant le Conseil Général de Loire Atlantique et Nantes Métropole devrait voir le jour au printemps 2010. Il porte dans un premier temps sur la mise en place d'un site Internet permettant de mettre en relation l'ensemble des personnes intéressées par la pratique du covoiturage dans le cadre des trajets domicile-travail. Cet outil a plusieurs avantages. Il propose de nombreuses fonctionnalités, est porté par les 2 AOT (Nantes Métropole et Conseil Général de Loire Atlantique) et intègre la notion de « réseau social ». Les entreprises inscrites dans une démarche de Plan de Déplacements bénéficieront de fonctionnalités particulières :

- Création dans l'outil d'un point de départ/arrivée « La Chantrerie »
- Différents niveaux de recherche d'un partenaire de covoiturage :
 - tous les inscrits au site de covoiturage
 - les salariés des entreprises intégrées dans un Plan de Déplacements
 - les salariés de la même entreprise
- Rencontrer les autorités compétentes pour discuter du logiciel proposé (proposer la zone de la Chantrerie en tant que zone test si besoin de vérification du bon fonctionnement du logiciel) et créer une page personnalisée pour la Chantrerie
- Autoriser l'accès à ce site Internet de covoiturage au sein des entreprises et établissements d'enseignement
- Organiser au printemps 2010 une cession d'information / opération de communication avec Marc LETOURNEUX (CG44) et/ou Nicolas ALBERT (Nantes Métropole) en charge du projet de covoiturage
- Informer les salariés de l'existence des aires de covoiturage en Loire Atlantique (formats papier et numérique)

Moyens humains

- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Nantes Métropole et le Conseil Général de Loire Atlantique

Estimation du coût

- A déterminer

Suivi

- Suivi du nombre de salariés inscrits au site de covoiturage



Fiche action C2 COVOITURAGE

Définition

Réserver des places de stationnement pour les covoitureurs

Mise en place

Printemps 2010

Degré de priorité : 4

Implication

4

Mise en œuvre

1

Impact sur le PDIE

2

Publics cibles

Les salariés pratiquant de manière habituelle ou occasionnelle le covoiturage

Actions à engager

- Déterminer le nombre de places à réserver au sein de chaque entreprise et établissement d'enseignement (3 à 5 places de parking) en identifiant des emplacements facilement accessibles et visibles
- Matérialiser les places « covoiturage » au sol et/ou les identifier à l'aide de panneaux (fournis par le Conseil Général de Loire Atlantique - définir le nombre de panneaux de covoiturage à commander)
- Prévoir une vignette/covoitureur à apposer sur le tableau de bord (organiser le contrôle des véhicules : une fois par mois ?)
- Faire signer une charte du covoitureur, qui permettra notamment de bénéficier de la vignette (cf. contrôle et suivi du nombre de covoitureurs identifiés)
- Envisager également pour inciter les salariés à pratiquer le covoiturage d'autres actions (cf. Bruno MENZIO) :
 - o Offre de lavage écologique aux salariés covoitureurs
 - o Offre de cours d'écoconduite (conduite économique) aux salariés covoitureurs

Moyens humains


- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Directions des services techniques / logistiques des entreprises et établissements d'enseignement

Estimation du coût

- A déterminer

Suivi

- Suivi des travaux effectués
- Suivi du nombre de vignettes fournies (ou nombre de covoitureurs inscrits)

	Fiche action C3 COVOITURAGE		
<u>Définition</u> Aménager des points « stop » au sein et aux abords de la Chantrerie			
<u>Mise en place</u> 2010 - 2012	<u>Degré de priorité : 3</u>		
	<u>Implication</u> 1	<u>Mise en œuvre</u> 4	<u>Impact sur le PDIE</u> 1
<u>Publics cibles</u> Tous les salariés			
<u>Actions à engager</u> La notion de point « stop » est récente. Il s'agit ici de permettre à des salariés de pratiquer un covoiturage de courte distance entre deux points donnés. <ul style="list-style-type: none"> - Définir la localisation des points « stop » : <ul style="list-style-type: none"> o Identifier les trajets (prioriser Chantrerie - Beaujoire) o Identifier les points « stop » (la Chantrerie et la Beaujoire en priorité, ICAM, Carquefou, etc. ?) - Définir le type d'infrastructure (types d'aménagement, labellisation « sécurité », etc.) et une charte des bonnes pratiques des points « stop » - Organiser une opération de communication dès lors que les aménagements sont réalisés Réunion du 5 février 2010 (cf. « PDIE Chantrerie - CRR Pôle Erdre-Fleuriaye - 05-02-2010 ») : Conclusion/action : pour la zone Chantrerie, accord de principe de Franck BILLION pour intégrer les travaux dans les projets d'aménagement en cours, en attente de décision de Nantes Métropole avant juin. D'ici là, étude par Nantes Métropole des aspects techniques, organisationnels et juridiques de ce type d'infrastructure. Concernant la Beaujoire, le dossier est plus complexe, Nantes Métropole étudie ce qui peut s'envisager. Il est souligné que le projet peut démarrer même s'il n'y a pas de descente organisée à la Beaujoire (la montée près de l'arrêt bus route de St Joseph).			
<u>Moyens humains</u> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail PDIE Chantrerie - Nantes Métropole Aménagement - Nantes Métropole (Pôle Erdre-Fleuriaye) 			
<u>Estimation du coût</u> <ul style="list-style-type: none"> - A déterminer 			
<u>Suivi</u> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux effectués 			



Fiche action D1 GESTION DU STATIONNEMENT

Définition

Rationaliser l'offre de stationnement dédiée aux voitures sur la zone de la Chantrerie

Mise en place

2010 - 2012

Degré de priorité : 5

Implication

4

Mise en œuvre

4

Impact sur le PDIE

1

Publics cibles

Tous les salariés se rendant au travail en voiture (84,4% des salariés - enquête de mobilité 2009)

Actions à engager

- Engager une réflexion sur la mise en place de mesures spécifiques pour le stationnement des voitures au sein des entreprises et établissements d'enseignement :
 - o Mise en place de critères d'attribution pour accéder aux parkings privés
 - o Aménagement de parkings privatifs avec contrôle des accès à l'aide de barrières (badges d'accès, lecteur de plaques minéralogiques, etc.)
 - o Réhabilitation d'espaces de stationnement non-utilisés (par exemple MHS Electronics)
- Etre tenu informé par Nantes Métropole Aménagement du projet d'aménagement et d'extension du parc d'activités de la Chantrerie :
 - o Résolution du stationnement sauvage (marquage au sol, plots, réhabilitation des accès piétons, etc.)
 - o Résolution de la sous-utilisation du parking public entre Ecole des Mines et SNEDA, Route de Gachet

Réunion du 5 février 2010 (cf. « PDIE Chantrerie - CRR Pôle Erdre-Fleuriaye - 05-02-2010 ») :

Conclusion/action : Fabrice JOUBERT transmettra à court terme aux représentants du PDIE Chantrerie les plans d'aménagement de la Chantrerie.

Moyens humains

- Directions des entreprises et établissements d'enseignement
- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Nantes Métropole Aménagement et Nantes Métropole (Pôle Erdre-Fleuriaye)

Estimation du coût

- A déterminer

Suivi

- Suivi des mesures mises en œuvre



Fiche action E1 COMMUNICATION INFORMATION

Définition

Organiser la diffusion de l'information sur le PDIE

Mise en place

2010

Degré de priorité : 3

Implication

4

Mise en œuvre

1

Impact sur le PDIE

1

Publics cibles

Tous les salariés

Actions à engager

- Projet des étudiants de la Chantrerie : créer un site Internet portail « le PDIE de la Chantrerie » (cf. www.tousecomobiles.com) permettant de regrouper les informations suivantes à destination de toute personne se rendant à la Chantrerie (salariés, étudiants, visiteurs) :
 - o Transports en commun (TAN, LILA, SNCF, Destineo) : plans, fiches horaires et tarifs, en expliquant les avantages proposés, présence de parkings relais dans l'agglomération nantaise
 - o Vélo : plan du réseau cyclable de l'agglomération, fiches conseil (cf. FUBicy)
 - o Covoiturage : interface proposée (et gestion spécifique du covoiturage « étudiants »)
 - o Calculette éco-déplacements de l'ADEME
 - o Liens des sites internet relatifs à des événements spécifiques à la mobilité (semaine européenne de la mobilité, semaine du développement durable, fête du vélo, etc.)
 - o Newsletter « Nantes Métropole », Forum des bonnes pratiques, FAQ, autres projets locaux développement durable, etc.
- Développer d'autres supports de communication (papier et numérique) :
 - o Newsletter trimestrielle avec un dossier traitant d'une thématique d'actualité
 - o Espaces physiques « PDIE » dans les entreprises et établissements d'enseignement (cf. réflexion projet espaces dédiés et partenariat Ecopôle - EMN, Polytech' et Ecole de Design)
 - o Expositions tournantes

Moyens humains

- Etudiants de la Chantrerie
- Directions de la Communication des entreprises et établissements d'enseignement
- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Partenaires Transport (SEMATAN, LILA, SNCF, « Place au Vélo », « VeloCampus », etc.)

Estimation du coût

- A déterminer

Suivi

- Suivi des outils de communication et d'information mis en place



Fiche action E2 COMMUNICATION INFORMATION

Définition

Organiser chaque année l'évènement « PDIE de la Chantrerie »

Mise en place

2010

Degré de priorité : 4

Implication

4

Mise en œuvre

2

Impact sur le PDIE

1

Publics cibles

Tous les salariés

Actions à engager

- Organiser un évènement annuel fédérant les entreprises et établissements d'enseignement de la zone de la Chantrerie :
 - o Parade / Défilé de modes de transport doux ou propres
 - o Exposition de modes de transport innovants avec essai
 - o Sensibilisation aux actions du PDIE mises en place
 - o Stands « Modes alternatifs » tenus par les partenaires Transport
- Personnaliser cet évènement au travers d'un nom
- Médiatiser l'évènement (presse écrite, télévision, radio)
- Inviter à cet évènement toute personne se rendant à la Chantrerie (étudiants, visiteurs, etc.)

Moyens humains


- Groupe de travail PDIE Chantrerie
- Directions de la Communication des entreprises et établissements d'enseignement
- Partenaires Transport (SEMITAN, LILA, SNCF, « Place au Vélo », « VeloCampus », etc.)

Estimation du coût

- A déterminer

Suivi

- Comptage du nombre de participants à cet évènement

	Fiche action F1 ORGANISATION DU TRAVAIL		
<u>Définition</u> Limiter les déplacements domicile-travail			
<u>Mise en place</u> 2010 - 2012	<u>Degré de priorité</u> : 5		
	<u>Implication</u> 4	<u>Mise en œuvre</u> 4	<u>Impact sur le PDIE</u> 1
<u>Publics cibles</u> Tous les salariés			
<u>Actions à engager</u> <ul style="list-style-type: none"> - Engager une réflexion sur l'organisation du travail au sein des entreprises et établissements d'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> o Le télétravail : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les types d'emplois éligibles au télétravail ▪ Créer une charte du télétravail fixant : <ul style="list-style-type: none"> • Les droits et les devoirs de chacun • Les conditions d'emploi du temps et matérielles o La semaine de 4 jours : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envisager la possibilité de mettre en place la semaine de 4 jours o L'organisation des emplois du temps pour les établissements d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Condenser les cours de la semaine sur un minimum de journée pour chaque enseignant - Echanger sur les bonnes pratiques au sein du groupe de travail « la Chantrerie » (exemple de SNEDA qui a mis en place le télétravail pour les salariés volontaires) 			
<u>Moyens humains</u> <ul style="list-style-type: none"> - Directions des Ressources Humaines des entreprises et établissements d'enseignement - Groupe de travail PDIE Chantrerie 			
<u>Estimation du coût</u> <ul style="list-style-type: none"> - A déterminer 			
<u>Suivi</u> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des mesures mises en œuvre 			